

**COMMISSION TERRITORIALE D'AUTORISATION D'EXERCICE
DE GUADELOUPE, MARTINIQUE, DE GUYANE, DE MAYOTTE ET
SAINT-PIERRE ET MIQUELON**

En application du décret n°2020-377 du 31 mars 2020 modifié par le décret n°2024-664 en date du 3 juillet 2024 relatif à l'exercice dans certains Territoires d'outre-mer des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien par des personnes ne remplissant pas les conditions de nationalité et de diplôme normalement applicables.

**Spécialité Anesthésie-réanimation
15/10/2024**

Avis favorable
(Classement des candidats par ordre alphabétique)

	NOM	PRENOM
1	OUATTARA	Nessan Thierry Tiécoura

Cette liste est valable 18 mois.

Gourbeyre, le

17 OCT. 2024



Le Directeur Général



Patrice RENIA

Directeur de la Démographie
et Accompagnement
des Professionnels de la Santé